

Ecrit par le 24 mai 2026

Santé au travail : un nouveau président pour l'AIST 84



[L'AIST 84](#) (Association interentreprises pour la santé au travail de Vaucluse) vient de désigner un nouveau président. Il s'agit de [Fabien Ledoux](#), dirigeant et fondateur de [Contact Média](#), un entreprise spécialisée dans les solutions de communication et de relations clients créée en 2006 à Carpentras et aujourd'hui basée à Avignon. Le nouveau président de l'AIST 84 succède à Pierre Marquestaut à la tête de cette structure partenaire de la prévention et de la santé au travail au service des entreprises du nord du Vaucluse au nord des Bouches-du-Rhône en passant par une petite partie du Gard avignonnais. Déjà investi au sein de l'association, ce dernier a exercé un mandat de 4 ans au conseil d'administration de l'AIST 84 via [une désignation par la CPME de Vaucluse](#), lui permettant d'en comprendre les missions, les enjeux et les attentes des entreprises adhérentes.

« Par cette nomination, l'AIST 84 réaffirme son engagement en faveur de la prévention des risques professionnels et de l'accompagnement durable, explique l'AIST 84. Fabien Ledoux apporte à cette fonction une solide expérience de terrain en tant qu'entrepreneur, confronté depuis près de 20 ans aux enjeux humains, organisationnels et de santé au travail des entreprises. »

Écrit par le 24 mai 2026

« L'AIST 84 doit rester un service accessible, utile et en phase avec les réalités du terrain. »

Fabien Ledoux, nouveau président l'AIST 84

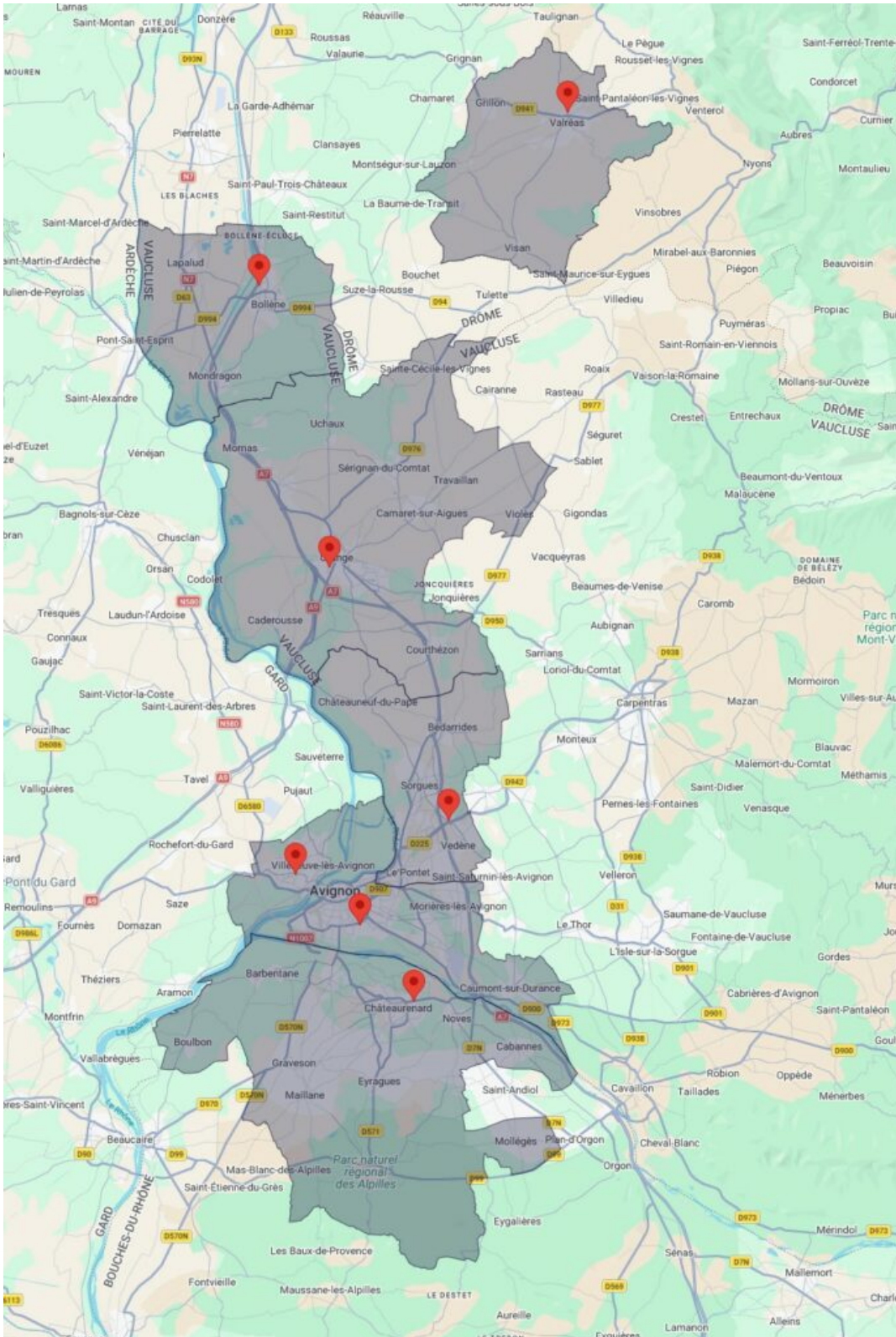
Ecrit par le 24 mai 2026



Écrit par le 24 mai 2026

A gauche, le nouveau président, à droite l'ancien.

Écrit par le 24 mai 2026



Ecrit par le 24 mai 2026

Les implantations de l'AIST 84.

« La santé au travail est un enjeu humain, stratégique et sociétal majeur, insiste Fabien Ledoux. L'AIST 84 doit rester un service accessible, utile et en phase avec les réalités du terrain. »

« À travers cette nomination, il souhaite poursuivre les missions de l'AIST 84 tout en renforçant la proximité avec les entreprises et les salariés du territoire », complète l'AIST 84. Dans un contexte de profondes évolutions du travail (télétravail, risques psychosociaux, maintien dans l'emploi), le nouveau président entend renforcer le rôle de l'AIST 84 comme acteur de terrain incontournable de la prévention et de la santé au travail.

Ses priorités s'articulent autour de trois axes : renforcer la proximité avec les entreprises et les salariés, consolider la qualité et la coordination des actions de prévention ainsi que d'accompagner les évolutions du monde du travail.

Plus de 70 ans d'expérience

L'AIST 84 a vu le jour en 1948. Aujourd'hui, la structure accompagne plus de 9 000 entreprises soit 100 000 salariés dans une démarche de prévention des risques professionnels. Pour cela, elle s'appuie sur une équipe de 130 salariés répartis dans ses 6 centres (Avignon-Garance, Les Angles, Châteaurenard, Sorgues, Orange, Bollène et Valréas) implantés pour être au plus près des entreprises et des salariés du territoire.

« Pour mener à bien ces missions, notre organisation évolue régulièrement pour s'adapter au monde du travail, précise l'AIST 84. Au cœur [d'équipes d'experts](#), les médecins du travail peuvent désormais s'appuyer sur l'expertise complémentaire d'assistantes de santé au travail chargées de repérer les risques professionnels sur le terrain, d'infirmiers en santé au travail pour le suivi médical simple, et de conseillers en prévention spécialisés en hygiène et sécurité, ergonomie (tertiaire et industrielle), toxicologie (produits chimiques) ou encore psychologie du travail (climat social). »

Le GMSI 84 s'allie à Florette pour réduire la pénibilité au travail

Ecrit par le 24 mai 2026



Dans le cadre des Rencontres Santé-Travail organisées par le réseau [Présanse](#) (Prévention, Santé, Services, Entreprise), le [GMSI 84](#), service de prévention et de santé au travail, a organisé une visite de l'entreprise [Florette](#) à L'Isle-sur-la-Sorgue, le 24 mars dernier.

À l'occasion de la 7e édition des Rencontres Santé-Travail, qui sont cette année placées sous le signe de la proximité, plusieurs visites d'entreprises étaient organisées dans la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur du 23 au 27 mars. L'objectif était de mettre en lumière les missions proposées par les Services de Prévention et Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), qui ont accompagné 35 000 entreprises en régions PACA et Corse en 2024.

Ainsi, le GMSI 84, qui accompagne 3 500 entreprises, et assure le suivi de santé d'environ 38 000 salariés, sur un secteur qui s'étend de Vaison-la-Romaine à Robion, a organisé une visite de l'usine de Florette située à L'Isle-sur-la-Sorgue. L'occasion pour le service de santé au travail de mettre en avant son accompagnement et ses solutions pour améliorer les conditions de travail des salariés de Florette.

L'usine de L'Isle-sur-la-Sorgue, un site historique de Florette

Une quinzaine de participants ont donc pu découvrir l'entreprise Florette, leader des fruits et légumes

Ecrit par le 24 mai 2026

frais prêts à l'emploi, qui est implantée à L'Isle-sur-la-Sorgue depuis 1990. « Ce site de 9000 m² est le 2e site historique de Florette, avec 11 000 tonnes de produits préparés chaque année », explique [Nicolas Kammoun](#), directeur de l'usine Florette de L'Isle-sur-la-Sorgue.

« Sécurité, Qualité, Coût, Délais, Mobilisation, et Environnement sont les maîtres mots du plan de progrès de l'entreprise. »

Nicolas Kammoun

Après une présentation de l'entreprise, chefs d'entreprises et salariés du territoire qui ont participé à cette rencontre, ont enfilé des chaussures de sécurité, des casques et des gilets pour visiter la partie dédiée à la préparation des commandes et à l'expédition. Une visite assurée par Nicolas Kammoun et par Pascal Le Gallo, qui lui, est responsable expéditions/consommables.



Nicolas Kammoun et par Pascal Le Gallo (à droite) ont présenté le travail des salariés de l'usine dans la partie préparation des commandes/expédition. ©Simon Marquet

Ecrit par le 24 mai 2026

Florette en chiffres :

- La marque Florette est née en **1983** (le site de L'Isle-sur-la-Sorgue en **1990**)
- **6 usines** en France réparties sur tout le territoire
- **335M€** de chiffre d'affaires
- **1 838** salariés
- **54 000** tonnes de salades et **20 300** tonnes de légumes chaque année
- **70%** des salades proviennent des adhérents ou des fermes de Florette

Une entreprise accompagnée par le GMSI 84

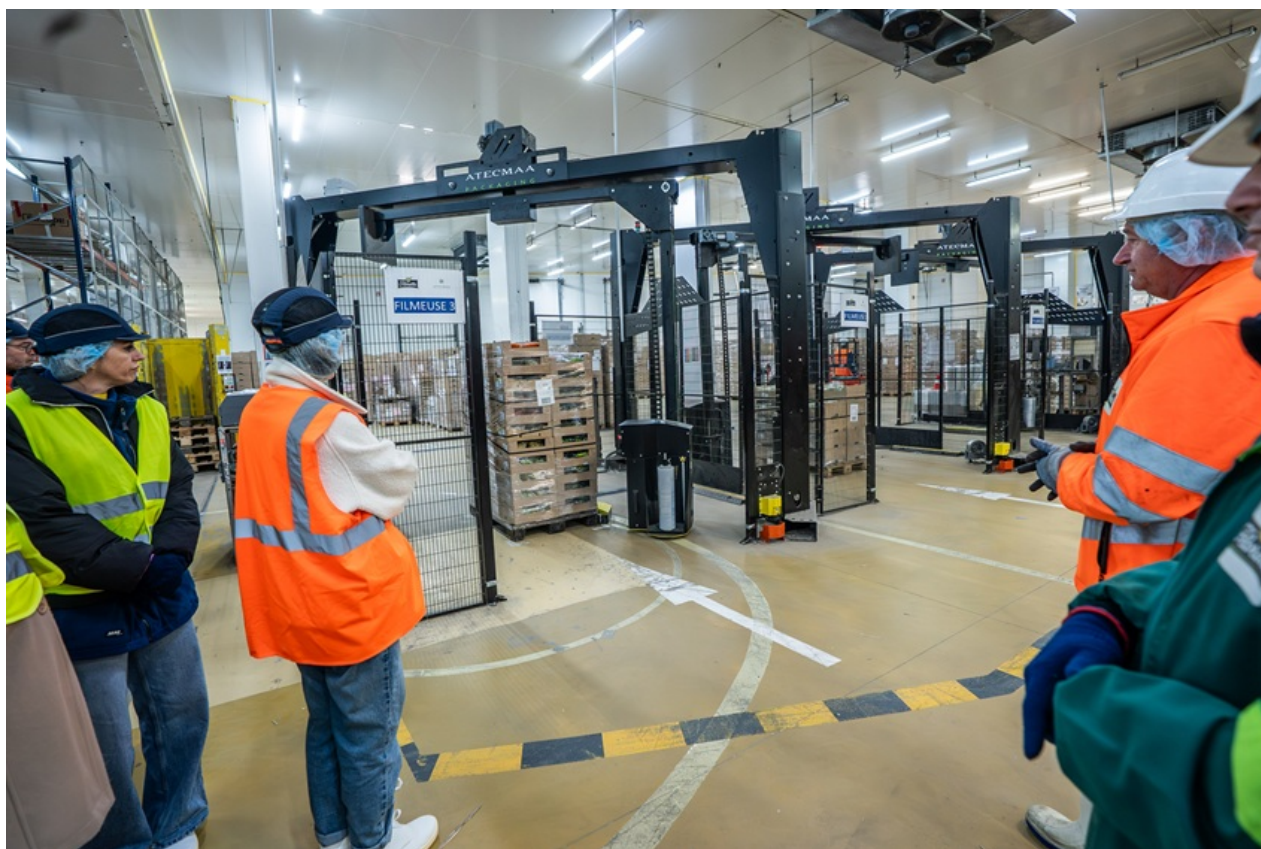
Au cours de la visite de l'usine, les participants ont pu témoigner de ce qui a été mis en place pour améliorer les conditions de travail des salariés de Florette, à commencer par le principe de 'marche en avant' qui débute à la réception, puis qui va vers le parage, l'emballage et enfin la préparation et l'expédition, le tout, en faisant en sorte que les salariés puissent se croiser sans se retrouver face à face, pour éviter les accidents. « Plusieurs campagnes de mesures de bruit ont été effectuées, ainsi que des ateliers de sensibilisations sur les conséquences de l'exposition du bruit et l'importance du port des EPI (équipements de protection individuelle) », ajoute Anne-Marie Bouhnik, médecin de travail de Florette.

« Aider et accompagner sont les deux verbes qui caractérisent les missions des SPSTI. »

Joëlle Thérin

Le GMSI 84, quant à lui, est intervenu auprès de Florette dans le cadre de la mise en place de filmeuses automatiques de palettes, à bras tournant. Des outils qui permettent un gain de temps, mais aussi une réduction de la pénibilité pour les salariés. « Faire de la prévention et de la santé n'est pas incompatible avec la performance », affirme [Joëlle Thérin](#), présidente du GMSI 84.

Ecrit par le 24 mai 2026



Florette dispose, sur son site de L'Isle-sur-la-Sorgue, de trois filmeuse automatiques à bras tournant.
©Simon Marquet

Le GMSI 84, véritable accompagnant des entreprises

Le réseau Présance PACA-Corse compte 16 services de Santé au travail, dont le GMSI 84. Chaque SPSTI agissant sur un territoire défini, il n'y a aucune concurrence entre eux. Tous ont un seul objectif commun : la prévention. « La prévention est aujourd'hui un axe majeur du GMSI 84 et plus largement des services de santé au travail, ce n'est plus seulement la médecine du travail », développe [Christelle Brouchier](#), directrice générale du GMSI 84.

Le GMSI 84, tout comme les autres SPSTI, se veut un vrai accompagnant des entreprises. Il propose une offre de qualité relationnelle en entreprise, ainsi qu'une offre spécifique pour travailleurs indépendants et entreprises. Le service mène des actions collectives comme des aménagements de poste, ou de la prévention de risques psycho-sociaux, mais aussi des actions individuelles. Le GMSI 84, ce sont 43 collaborateurs, à savoir des médecins du travail, des chargées de mission MEE-PDP, et des conseillers de prévention, qui œuvrent pour la santé au travail.

Les Rencontres Santé-Travail s'invitent en Vaucluse au mois de mars



Du lundi 23 au vendredi 27 mars, le réseau [Présanse](#) (Prévention, Santé, Services, Entreprise) organise plusieurs Rencontres Santé-Travail, notamment en Vaucluse et dans le bassin de vie d'Avignon.

À l'occasion de la 7^e édition des Rencontres Santé-Travail, qui sont cette année placées sous le signe de la proximité, le réseau Présanse organise des visites d'entreprises. L'objectif de cette série d'événements est de mettre en lumière les missions proposées par les Services de Prévention et Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), qui a accompagné 35 000 entreprises en régions PACA et Corse en 2024.

Ecrit par le 24 mai 2026

Ainsi, du 23 au 27 mars, de nombreuses entreprises du territoire régional proposent une immersion au plus près de leurs activités afin de mieux illustrer comment la santé au travail s'intègre au quotidien. C'est le cas notamment de [Florette](#) à L'Isle-sur-la-Sorgue et [La Chartreuse](#) à Villeneuve-lès-Avignon.

Une édition au cœur des entreprises

Cette nouvelle édition, portée dans la région par [Cylia Saraïs](#), déléguée régionale de Présanse PACA-Corse depuis janvier 2025, se veut renouvelée, avec un format au cœur des entreprises. En tout, sept entreprises du territoire régional accompagnées par des SPSTI accueilleront ces Rencontres Santé-Travail.

L'occasion pour ces entreprises de présenter leurs retours d'expérience sur l'accompagnement des SPSTI et pour les professionnels de santé et les salariés d'échanger autour des enjeux de la santé et du bien-être au travail. « Chaque année, les Rencontres Santé-Travail donnent lieu à l'organisation de nombreuses actions de prévention partout en France, explique Cylia Saraïs. Elles sont là pour favoriser le dialogue et le partage d'expertises, tout en renforçant la visibilité des SPSTI, acteurs essentiels de la prévention en santé au travail. »

Florette à L'Isle-sur-la-Sorgue

La mardi 24 mars, Florette, leader sur le marché européen de la fabrication et du conditionnement des légumes frais prêts à l'emploi, accueillera une rencontre sur son site vaclusien qui compte 300 collaborateurs.

L'entreprise, qui a mis en place une démarche 'Flor-être' (bien-être et santé au travail), a été accompagnée par le [GMSI 84](#) pour la mise en place de filmeuses automatiques de palettes, à bras tournant, installées dans le service de préparation des commandes dans le but de limiter certains risques, d'améliorer les conditions de travail, et de diminuer la pénibilité.

Pour s'inscrire, [cliquer ici](#).

Mardi 24 mars. De 10h à 12h. ZI de la Petite Marine. L'Isle-sur-la-Sorgue.

La Chartreuse à Villeneuve-lès-Avignon

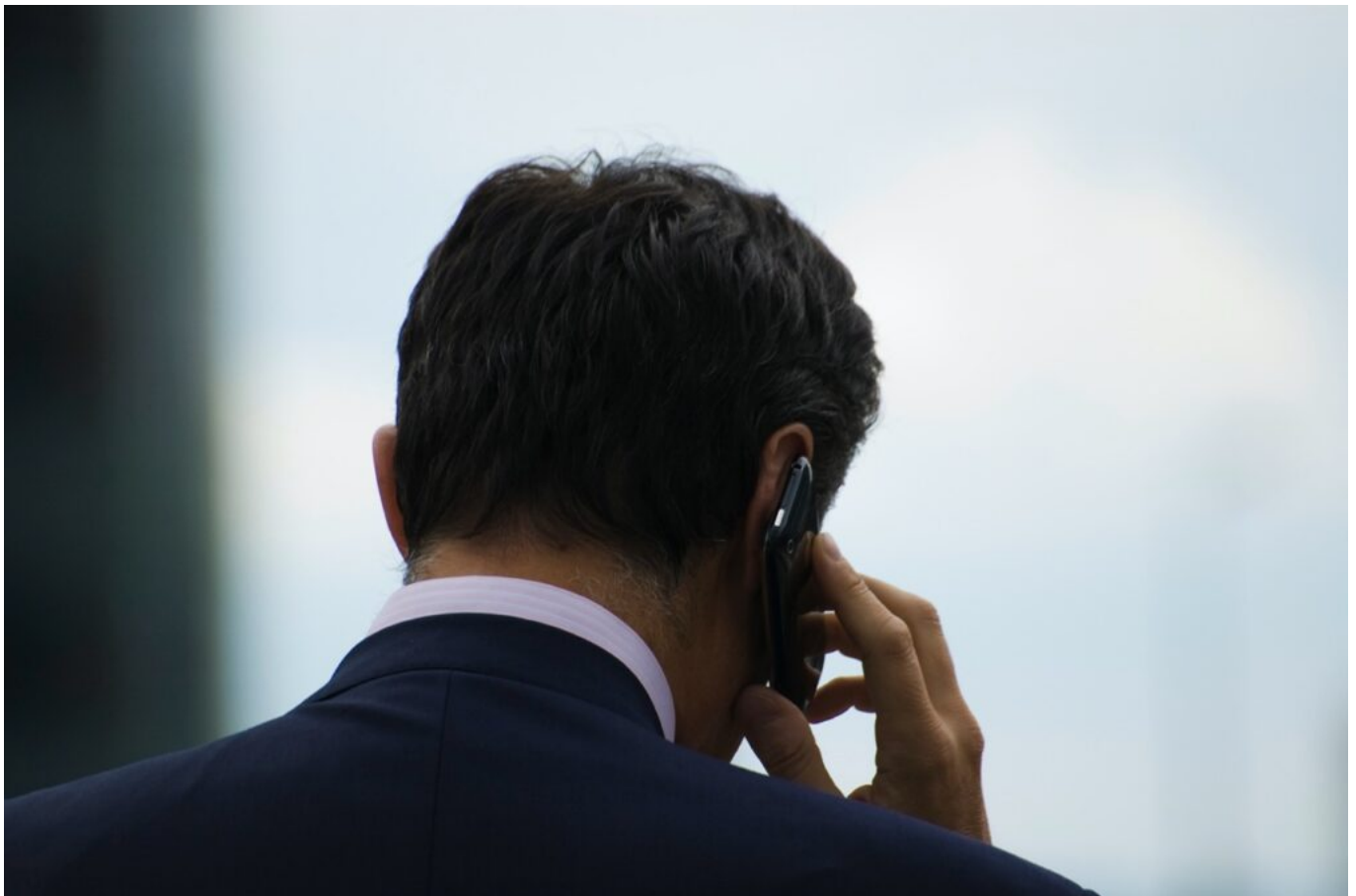
Le jeudi 26 mars, ce sera au tour de La Chartreuse, centre national dédié à l'écriture et à la création du spectacle vivant à Villeneuve-lès-Avignon, d'ouvrir ses portes à l'occasion des Rencontres Santé-Travail.

La structure, qui porte une attention particulière à la santé, la sécurité et aux conditions de travail de ses équipes, a été accompagnée par l'[AIST 84](#) pour l'évaluation du risque chimique.

Pour s'inscrire, [cliquer ici](#).

Jeudi 26 mars. De 9h à 11h. 58 Rue de la République. Villeneuve-lès-Avignon.

Un employeur a-t-il le droit de contacter le médecin traitant d'un salarié ?



Dans un arrêt rendu le 10 décembre, la Cour de cassation se prononce sur la possibilité ou non pour un employeur de contacter le médecin traitant d'un salarié.

Un employeur sollicite le médecin traitant de son salarié pour obtenir des informations sur les dates d'un arrêt maladie. Ce dernier est par la suite licencié en partie en raison des informations communiquées. Il décide de saisir la juridiction prudhommale.

La cour d'appel retient que l'employeur a méconnu le droit à la vie privée du salarié car le secret médical doit recouvrir l'ensemble des informations concernant la personne. L'employeur n'était donc pas légitime

Écrit par le 24 mai 2026

à contacter le médecin traitant de ce dernier, même si cela concernait l'échange d'informations administratives. La cour d'appel constate que certaines informations données étaient soulignées dans la lettre de licenciement. Elle condamne la société et juge le licenciement nul.

L'employeur se pourvoit en cassation. Il indique ne pas avoir porté atteinte à la vie privée du salarié en contactant son médecin traitant. De plus, il précise que le licenciement ne se basait pas directement sur les informations recueillies auprès du médecin du travail.

La Cour de cassation confirme l'arrêt rendu en appel et déclare le licenciement nul. Elle se fonde sur l'article 9 du code civil pour indiquer que « le salarié a droit, même au temps et au lieu de travail, au respect de sa vie privée dont relèvent en particulier son état de santé et ses relations avec son médecin traitant ». Ainsi, en contactant le médecin traitant et en violant le secret médical, l'employeur viole nécessairement l'une des libertés fondamentales du salarié, à savoir le droit au respect de sa vie privée.

Dans ce type de cas, l'employeur peut contacter l'Assurance maladie et demander qu'un contrôle soit effectué. Il peut également solliciter le médecin du travail « pour toute question concernant l'état de santé de ses salariés. »

CPME : savoir identifier les situations à risque

Ecrit par le 24 mai 2026



La CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse propose un petit-déjeuner d'information sur le thème : 'Inaptitude : Comment identifier les situations à risque et quelles aides possibles ?'

La CPME 84 et [l'AIST 84](#) (Association interprofessionnelle de santé au travail) proposent une nouvelle rencontre thématique autour d'un petit déjeuner sur le thème 'Inaptitude : Comment identifier les situations à risque et quelles aides possibles ?' .

Animée par [Clémence Nguyen](#), responsable de la cellule PDP (Prévention de la désinsertion professionnelle) et maintien en emploi, et [Benjamin Galloux](#) (médecin du travail AIST 84), cette rencontre thématique aura lieu dans les locaux de l'AIST 84 à Avignon.

Au programme de cette matinée d'information : définition du maintien dans l'emploi, zoom sur la réglementation, impacts de l'inaptitude pour l'entreprise, dispositifs d'aide (financières, techniques, outils...), et les bonnes pratiques à retenir.

Charlotte Rouger (Stagiaire)

Petit-déjeuner CPME : 'Inaptitude : Comment identifier les situations à risque et quelles aides possibles ?'. Jeudi 6 novembre. De 8h30 à 10h30. Siège de l'AIST 84. 40, rue François 1er. Avignon. Parking gratuit / co-voiturage possible. Renseignements et inscription obligatoire : 04 90 14 90 90 et contact@cpme84.org

AIST 84 : une conférence pour redonner du sens au travail à Avignon



Le service de prévention et de santé au travail [AIST 84](#) organise la conférence 'Donner du sens au travail, comment trouver les clés d'engagement pour vos collaborateurs ?' ce jeudi 23 octobre à Avignon.

Ce jeudi, [Catherine Testa](#), experte reconnue sur le sujet des enjeux de qualité de vie au travail et d'engagement des collaborateurs, donnera une conférence pour les adhérents de l'AIST84 qui, pour la première fois, ont choisi le thème de l'événement. Une façon pour le service vaclusien de prévention et de santé au travail d'affirmer son ambition d'être plus qu'un partenaire de santé au travail, et son engagement auprès des entreprises et de leurs collaborateurs pour les accompagner face aux enjeux

Écrit par le 24 mai 2026

humains d'aujourd'hui et de demain.

Dans un contexte où, selon Gallup, 92% des salariés ne se sentent pas pleinement engagés et où l'absentéisme, les arrêts maladie prolongés ou le burn-out augmentent, Catherine Testa partagera son expertise, ses analyses et des pistes d'action concrètes pour aider les entreprises à trouver un nouvel équilibre entre performance, bien-être et valeurs.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Jeudi 23 octobre. 18h30. Espace Jeanne Laurent. Montée Jean XXII. Avignon.

La consommation d'alcool et de stupéfiants s'envole dans les entreprises

Ecrit par le 24 mai 2026



Avec +107% de cas positifs en 8 ans, la consommation d'alcool et de stupéfiants s'envole dans les entreprises. C'est ce qui ressort d'une étude* [d'Ithylo](#), société spécialisée dans la prévention des addictions en milieu professionnel, qui met en lumière une progression alarmante (la consommation de cocaïne a été multipliée par 13 !) mais largement sous-estimée.

Fondée sur l'analyse de 110 884 dépistages inopinés réalisés entre 2017 et avril 2025 en entreprises, l'étude 'Révéler ce qui ne se voit pas' d'Ithylo, spécialiste français de la prévention des addictions en milieu professionnel, pointe une très forte progression des tests positifs à l'alcool ou aux stupéfiants. Avec notamment 13 fois plus de cas positifs à la cocaïne en 2025. Les données montrent que les dépistages réalisés après 17h enregistrent un taux de positivité à l'alcool multiplié par deux par rapport aux autres plages horaires. Ces résultats mettent en lumière une consommation banalisée, souvent silencieuse, parfois collective, qui s'ancre dans les fragilités structurelles du monde du travail et met en lumière les angles morts des politiques de prévention classiques.

« Nous pensions l'usage de cocaïne marginal en entreprise. »

Jean-Jacques Cado, président et co-fondateur d'Ithylo

Ecrit par le 24 mai 2026

Consommation en hausse : un signal faible devenu phénomène systémique« Nous pensons l'usage de cocaïne marginal en entreprise. C'est désormais une réalité présente sur les chantiers, les sites industriels et parfois même dans les bureaux », s'alarme [Jean-Jacques Cado](#), président et cofondateur d'Ithylo.

En effet, ce que l'étude révèle, ce n'est plus une série de cas isolés, mais une dynamique massive et persistante. En 8 ans, le taux de positivité aux substances psychoactives (alcool + stupéfiants) est passé de 2,6% en 2017 à 5,3% en 2025, soit une augmentation de 107%.

Parmi les substances les plus en hausse, la cocaïne illustre à elle seule cette mutation des usages : 13 fois plus de cas positifs en 2025. Si cette drogue semblait autrefois réservée à certains milieux festifs ou cadres urbains, elle s'est aujourd'hui installée jusque sur les chantiers, dans les entrepôts ou les ateliers, comme en témoignent plusieurs cas groupés.

Le cannabis reste la substance la plus dépistée (1,8% des tests positifs), avec une répartition plus homogène dans le temps. L'alcool, quant à lui, enregistre un net pic en soirée, notamment après 17h et les vendredis, avec des taux jusqu'à deux fois supérieurs à la moyenne.



Crédit : Milhail/Adobe stock/Généré à l'aide de l'IA

L'impact Covid : une rupture dans les usages

L'étude observe une hausse nette des cas positifs à partir de 2022, marquant une rupture claire avec la période pré-Covid. Entre 2017 et 2021, les taux restaient relativement stables et linéaires. En comparaison, la période 2022-2024 affiche +43% de cas positifs à l'alcool et +52% aux stupéfiants,

Ecrit par le 24 mai 2026

toutes substances confondues.

Cette évolution laisse penser que la crise sanitaire a entraîné un basculement durable des usages, lié à l'accumulation de stress, à la perte de repères collectifs, à l'isolement prolongé et à l'émergence de formes d'épuisement psychique persistantes.

Les travailleurs précaires et les intérimaires en première ligne

L'étude met en évidence une vulnérabilité marquée des travailleurs précaires - notamment les intérimaires - face aux consommations d'alcool et de stupéfiants en milieu professionnel. Bien qu'ils ne représentent que 15% de l'échantillon total, ils concentrent à eux seuls :

- 25% des cas positifs au cannabis,
- 31% des cas positifs à la cocaïne,
- 18% des cas positifs à l'alcool.

Ces chiffres révèlent un déséquilibre structurel, renforcé par des conditions de travail souvent plus difficiles : horaires décalés, isolement, logements collectifs temporaires, faible intégration aux collectifs et manque d'accès à l'information. Des cas de consommation de groupe ont notamment été observés sur des chantiers de nuit, où la prise de substances sert parfois de rituel ou de soupape.

À titre de comparaison, les salariés en contrat (CDI/CDD), qui représentent 74% des personnes testées, concentrent 66% des cas de stupéfiants et 76% de l'alcool, tandis que les prestataires et sous-traitants (11%) totalisent 9% des stupéfiants et 6% de l'alcool.

En parallèle, 53% des intérimaires déclarent ne pas savoir vers qui se tourner en cas de souffrance liée à une consommation, faute de référents, de relais ou d'actions de prévention ciblées. Beaucoup craignent aussi que se signaler leur coûte leur mission.

« L'efficacité d'une politique de prévention se mesure à sa capacité à atteindre les plus fragiles. Exclure les intérimaires, c'est créer des angles morts où les risques explosent » insiste Jean-Jacques Cado.

« La consommation se déplace là où le regard s'éteint.

Ecrit par le 24 mai 2026



Crédit : Muse-AdobeStock

Horaires, régions, conditions de travail : les marqueurs silencieux du risque

L'étude d'Ithylo met également en évidence une autre facette du phénomène addictif au travail : la consommation de substances psychoactives varie fortement selon les contextes spatio-temporels et les environnements professionnels. Ces différences révèlent des vulnérabilités invisibles mais constantes dans l'organisation du travail.

Les données montrent que les dépistages réalisés après 17h enregistrent un taux de positivité à l'alcool multiplié par deux par rapport aux autres plages horaires. Ce phénomène s'accroît sur les équipes de nuit, souvent moins encadrées et plus isolées, où les tests révèlent jusqu'à 1 salarié sur 5 positif sur certains chantiers. La consommation nocturne concerne aussi les stupéfiants : en regroupant les résultats entre 22h et 1h, le taux de positivité moyen aux drogues atteint 5,3%, bien au-dessus de la moyenne globale. Ces chiffres suggèrent une utilisation des substances comme outil de compensation : pour rester éveillé, tenir physiquement, gérer l'ennui ou simplement s'extraire d'un rythme pénible.

« On voit très clairement que la consommation se déplace là où le regard s'éteint. Moins de supervision, plus de fatigue, plus de tentations. C'est un terrain fertile pour les comportements à risque » souligne Jean-Jacques Cado.

Chiffres clés :

- +107% de tests positifs à l'alcool ou aux stupéfiants depuis 2017
- 13 fois plus de cas positifs à la cocaïne en 2025
- 1 salarié sur 5 testé positif sur certains chantiers de nuit

Ecrit par le 24 mai 2026

- 31% des cas positifs à la cocaïne sont des intérimaires (pour 15% de l'échantillon)
- 5,3% de positivité globale en 2025, contre 2,6% en 2017

Des disparités régionales marquées

Sur le plan géographique, l'étude révèle des écarts significatifs entre régions. La Bretagne se place en tête du classement avec 6,6% de tests positifs (alcool et stupéfiants cumulés), suivie du Centre-Val de Loire à 5,9 %. En queue de peloton, la Nouvelle-Aquitaine présente un taux de 2,8%, soit plus de deux fois inférieur à celui de la Bretagne.

Ces variations peuvent s'expliquer par une combinaison de facteurs : types d'activités dominantes, accessibilité des produits, traditions sociales locales, mais aussi par le degré de maturité des entreprises locales en matière de prévention.

Un pic préoccupant à l'automne

Enfin, la dimension temporelle de l'année révèle une autre tendance : le mois d'octobre enregistre le taux le plus élevé de tests positifs, atteignant 7,2%. Ce pic saisonnier pourrait s'expliquer par un cumul de fatigue post-rentree, des pics d'activité dans certains secteurs ou encore une baisse de vigilance organisationnelle à cette période.

« Il faut apprendre à lire ces signaux faibles comme des indicateurs d'ambiance sociale et de climat interne. Derrière chaque pic statistique, il y a une mécanique organisationnelle à repenser » constate Jean-Jacques Cado.

« Une affiche dans le couloir n'a jamais protégé personne. »

Dépister, oui. Mais surtout accompagner

« Le dépistage n'est pas un piège, ni une stigmatisation. C'est un électrochoc bienveillant, explique Jean-Jacques Cado dont la société s'appuie sur un réseau de plus de 200 infirmiers formés pour réaliser entre 2 000 et 3 000 dépistages par mois. Il révèle ce que le collaborateur n'ose pas dire, ce qu'il cache sous pression, par solitude ou en état d'épuisement. À nous de transformer ce moment en main tendue. »

L'étude ne se limite donc pas à dresser un constat : elle révèle aussi l'importance de l'accompagnement post-dépistage.

« Le test n'est qu'un point de départ. Ce qui compte, c'est ce qu'on en fait : un déclencheur de prise de conscience, pas un blâme » insiste Jean-Jacques Cado, dont la société propose depuis 2024 une ligne d'écoute confidentielle, permettant aux collaborateurs concernés d'engager un échange avec un professionnel de santé.

Pour Ithylo, trop souvent, la prévention se résume à quelques séances ponctuelles ou à une communication désincarnée. L'étude met en lumière un paradoxe fréquent dans les entreprises : des politiques affichées, mais peu incarnées.

« Une affiche dans le couloir n'a jamais protégé personne. Ce qui compte, c'est la posture de l'organisation, la capacité à voir, entendre et agir » pointe Jean-Jacques Cado.

Conclusion ? Pour être efficace, une politique de prévention des addictions devrait être :

Ecrit par le 24 mai 2026

- **Inclusive** : tous les statuts doivent être intégrés (intérimaires, sous-traitants...)
- **Contextualisée** : adaptée aux réalités du terrain
- **Professionnalisée** : confiée à des intervenants qualifiés et légitimes
- **Portée** : soutenue par des managers formés et impliqués
- **Suivie** : avec des dispositifs d'écoute et de retour d'expérience

L.G.

**Méthodologie : L'étude repose sur l'analyse de 110 884 dépistages inopinés réalisés entre janvier 2017 et avril 2025 en entreprises. Les tests ont été menés dans le strict respect du cadre juridique autorisé par le Code du travail, par du personnel de santé externe et formé. En cas de résultat positif, une analyse de confirmation a systématiquement été effectuée en partenariat avec le laboratoire TOXLAB Paris, garantissant une fiabilité optimale des données. Cette base permet de dresser une cartographie précise des usages réels et de leurs évolutions dans les milieux professionnels les plus exposés.*

AIST 84 : une séance de cinéma pour évoquer l'évolution du monde du travail

Ecrit par le 24 mai 2026



Le 12 juin dernier, [l'AIST 84](#), service de prévention et de santé au travail au service des entreprises du Vaucluse, a organisé la 6e édition de son opération 'Cinéma anime le débat'. Les 140 participants ont pu visionner un film, suivi d'une séance d'échanges et de débats.

Lors de la 6e édition de l'opération 'Cinéma anime le débat', les participants venus en nombre ont pu assister gratuitement à la projection du film *Caméra Café, 20 ans déjà*, une comédie avec Bruno Solo et Yvan Le Bolloch qui jette un regard aussi drôle que lucide sur l'évolution du monde du travail, les relations humaines au bureau et les trajectoires professionnelles à travers les années.

Cette séance s'est suivie d'un débat, animé par le Dr Ceccarda Fornaciari, médecin du travail à l'AIST 84 et [Jean-Philippe Matz](#), psychologue du travail à l'AIST 84, sur les grands enjeux actuels du monde professionnel. Ensemble, ils ont notamment évoqué l'évolution du travail, la transmission générationnelle, les nouvelles formes de management, l'impact des technologies, la conduite du changement, et la lutte contre le harcèlement.

La 7e édition de 'Cinéma anime le débat' aura lieu en 2026 et « promet d'être tout aussi riche en échanges et réflexions », selon l'AIST 84.

Santé au travail : le cinéma anime le débat



Pour la 6e édition de son opération 'Le cinéma anime le débat', [l'AIST 84](#) propose [une projection gratuite](#) du film 'Caméra Café, 20 ans déjà'.

Ce rendez-vous est organisé par l'Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse (AIST 84). Il vise à proposer « avec légèreté mais sans détour, un regard éclairant sur l'évolution du monde du travail, la transformation des relations professionnelles, la question du harcèlement et les mutations des dynamiques sociales en entreprise ».

Prévention sur grand écran

Pour cela, la structure de santé au travail accompagnant plus de 9 000 entreprises soit 100 000 salariés sur le bassin de vie d'Avignon, va projeter le jeudi 12 juin à 18h30 au cinéma Pathé Cap-Sud le film

Ecrit par le 24 mai 2026

'Caméra Café, 20 ans déjà' sorti en 2024.

Une comédie grinçante, avec notamment Bruno Solo dans le rôle d'Hervé Dumont et Yvan Le Bolloch dans celui de Jean-Claude Convent, qui jette un regard aussi drôle que lucide sur l'évolution du monde du travail, les relations humaines au bureau et les trajectoires professionnelles à travers les années.

Cette séance gratuite sera ensuite suivie d'un débat animé par le Dr Ceccarda Fornaciari, médecin du travail à l'AIST 84 et [Jean-Philippe Matz](#), psychologue du travail à l'AIST 84.

Jeudi 12 juin. 18h30 à 21h. Cinéma Pathé Cap-Sud. Avignon. Accès gratuit (inscription obligatoire sur : <https://www.aist84.fr/evenements/6eme-edition-du-cinema-anime-le-debat/>)



Aist 84

6ème édition

LE CINÉMA ANIME LE DÉBAT

VISIONNAGE DU FILM «CAMÉRA CAFÉ, 20 ANS DÉJÀ»
Echange sur l'évolution du monde du travail, l'évolution des rapports sociaux au travail, la notion de harcèlement au travail et la transformation du monde du travail.